

**DÉPARTEMENT DU
CALVADOS
COMMUNAUTÉ DE
COMMUNES
SEULLES TERRE ET MER**

**SIÈGE SOCIAL :
10 PLACE EDMOND
PAILLAUD
CREULLY
14480 CREULLY SUR
SEULLES**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS ET DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Délibération n°DEL2021_100 : Fixation des
attributions de compensation 2022**

Séance du 23 septembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le jeudi 23 septembre à 18h30, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes de Seules Terre et Mer se sont réunis à la salle polyvalente de Villiers le Sec située rue Paul Champenois à Creully-sur-Seules. La convocation, l'ordre du jour et la note de synthèse ont été adressés aux conseillers communautaires le vendredi 17 septembre 2021. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au siège de la communauté de communes le vendredi 17 septembre 2021.

Nombre de conseillers communautaires		
En exercice	Présents	Participants au vote
44	32	43
Le quorum étant atteint, la séance peut valablement se tenir		

VOTE
A L'UNANIMITE
Pour: 43
Contre : 0
Abstention : 0

Sont présents les Conseillers communautaires suivants :
Nadine BACA, Marie-France BOUVET-PENARD, Didier COUILLARD, Alain COUZIN, Christelle CROCOMO, Vincent DAUCHY, Pierre de PONCINS, Jean DUVAL, Christian GUESDON, Stéphane JACQUET, Geoffroy JEGOU du LAZ, Marie-Claire LAURENCE, Patrick LAVARDE, Sylvie LE BUGLE, Gwenaëlle LECONTE, Lysiane LE DUC DREAN, Sylvaine LEFEVRE, Guillaume LEMENAGER, Daniel LEMOUSSU, Daniel LESERVOISIER, André MARIE, Philippe ONILLON, Colette ORIEULT, Thierry OZENNE, Alain PAYSANT, Hervé RICHARD, Cyrille ROSELLO de MOLINER, Virginie SARTORIO, Alain SCRIBE, Geneviève SIRISER, Gilles TABOUREL, Richard VILLECHENON.

Ont donné pouvoir :
*Hubert DELALANDE a donné pouvoir à Cyrille ROSELLO de MOLINER
Daniel DESCHAMPS a donné pouvoir à Lysiane LE DUC DREAN
Marcel DUBOIS a donné pouvoir à Alain SCRIBE
Sandrine GARCON a donné pouvoir à Didier COUILLARD
Véronique GAUMERD a donné pouvoir à Didier COUILLARD
Gérard LECOQ a donné pouvoir à Daniel LESERVOISIER
Jean-Daniel LECOURT a donné pouvoir à Patrick LAVARDE
Gérard LEU a donné pouvoir à Alain COUZIN
Frédéric LEVALLOIS a donné pouvoir à Gwenaëlle LECONTE
Fabien TESSIER a donné pouvoir à Thierry OZENNE
Agnès THOMASSET a donné pouvoir à Nadine BACA*

Le Conseil communautaire a nommé Christian GUESDON secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Seules Terre et Mer du 24 juin 2021 est adopté à l'unanimité

REÇU EN PREFECTURE

le 07/10/2021

Application agréée E-legalite.com

DEL2021_100 : FIXATION DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION 2022

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu le Code Général des Impôts et principalement son article 1609 nonies C,
- Vu le rapport de la CLECT en date du 15 septembre 2021,
- Vu l'avis favorable du Bureau,
- Vu l'avis favorable de la commission finances et mutualisation en date du 20 septembre 2021.

Communes	AC 2021	Compétence PLUI	Compétence Gymnase	AC 2022 proposées
Asnelles	236 269,00 €	-2 648,69 €		233 620,31 €
Audrieu	32 963,91 €	-2 147,44 €		30 816,47 €
Banville	52 430,00 €	-1 760,25 €		50 669,75 €
Bazenville	34 394,00 €	-1 188,15 €		33 205,85 €
Bény-sur-Mer	4 606,55 €	-1 212,87 €		3 393,68 €
Bucéels	6 212,32 €	-1 131,80 €		5 080,52 €
Carcagny	5 930,39 €	-942,91 €		4 987,48 €
Colombiers-sur-Seulles	4 364,35 €	-916,81 €		3 447,54 €
Crépon	84 323,00 €	-1 532,29 €		82 790,71 €
Creully-sur-Seulles	219 325,92 €	-4 255,23 €		215 070,69 €
Cristot	2 982,91 €	-800,66 €		2 182,25 €
Ducy-Sainte-Marguerite	4 521,99 €	-842,74 €		3 679,25 €
Fontaine-Henry	3 203,87 €	-1 239,20 €		1 964,67 €
Fontenay-le-Pesnel	59 167,96 €	-2 337,51 €		56 830,45 €
Graye-sur-Mer	143 961,00 €	-2 011,77 €		141 949,23 €
Hottot-les-Bagues	27 575,24 €	-1 301,49 €		26 273,75 €
Juvigny-sur-Seulles	1 931,34 €	-838,61 €		1 092,73 €
Lingèvres	43 912,07 €	-1 426,35 €		42 485,72 €
Loucelles	3 218,88 €	-1 000,45 €		2 218,43 €
Meuvaines	44 789,00 €	-1 313,34 €		43 475,66 €
Moulins-en-Bessin	18 859,98 €	-2 272,19 €		16 587,79 €
Ponts-sur-Seulles	13 450,88 €	-2 318,62 €		11 132,26 €
Saint-Vaast-sur-Seulles	1 949,90 €	-775,08 €		1 174,82 €
Sainte-Croix-sur-Mer	16 071,00 €	-935,99 €		15 135,01 €
Tessel	1 635,76 €	-901,27 €		734,49 €
Tilly-sur-Seulles	25 309,47 €	-3 064,81 €	5 232,00 €	27 476,66 €
Vendes	2 064,21 €	-949,12 €		1 115,09 €
Ver-sur-Mer	360 619,67 €	-3 934,36 €		356 685,31 €
TOTAL	1 456 044,57 €	-46 000,00 €	5 232,00 €	1 415 276,57 €

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'UNANIMITE :

- **VOTE** les attributions de compensation présentées à partir du 1^{er} janvier 2022
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le PRÉSIDENT

Thierry OZENNE

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- Recours administratif gracieux auprès du Président Seulles Terre et Mer
- Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN

REÇU EN PREFECTURE

le 07/10/2021

Application agréée E-legalite.com